

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LEMBRAS

Séance du 7 novembre 2013

L'an deux mil treize

Et le 7 novembre

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel TERREAUX

Présents : Mmes LAGORCE, MURAT, TANNEAU-MOUTON, M.M. CHADOURNE, DEFFIEUX, HELLIAN, TERREAUX

Absents excusés : Mme LAVIGNERIE suppléée par Mme LAGORCE, Mme MAGNIER suppléée par M. TERREAUX

Absents non excusés : Mme COLOGNI, M. GIAUFRET, M. OURAJINI

M. HELLIAN a été nommé secrétaire de séance.

VŒU POUR UNE SEPARATION STRICTE DES BANQUES

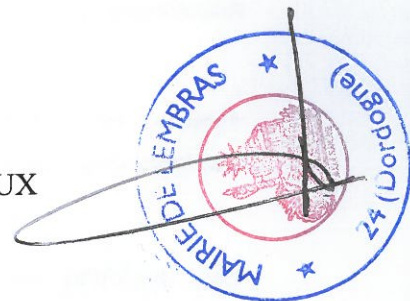
Un débat a lieu sur la question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation stricte entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide de transmettre un vœu pour la séparation stricte des banques au Député de notre circonscription ainsi qu'au Sénateur du département de la Dordogne. (Copie en annexe de la présente délibération).

Pour copie conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Michel TERREAUX



Le présent document est rendu exécutoire

à compter de son dépôt en Préfecture

le 8/11/2013

à la date de sa publication ou notification

le 13/11/2013